LE SPORT DE HAUT NIVEAU

Vous êtes inscrit sur les listes nationales, vous pratiquez dans un club qui évolue au niveau national, l'UVSQ vous aide dans votre pratique ainsi que dans votre formation (tutorat, accueil, suivi personnalisé...)

Objectif

La réussite des sportifs(ives) de haut niveau repose sur la mise en œuvre d'un double projet comprenant la recherche de la haute performance ainsi que la réussite éducative et professionnelle

Une population cible

- les sportifs et sportives de haut niveau inscrits sur la liste ministérielle (Élite, Senior, Relève)
- les sportifs et sportives inscrits sur la liste des sportifs et sportives Espoirs et collectifs nationaux
- les sportifs et sportives ne figurant pas sur la liste ministérielle mais appartenant à des structures d'entraînement reconnues dans le parcours de performance fédéral (PPF) de la fédération dont ils ou elles relèvent et validées par le ministère des Sports

» les sportifs et sportives de centres de formation d'un club professionnel ainsi que les sportifs et sportives professionnels disposant d'un contrat de travail

» Les sportifs de haut niveau Universitaire (niveau validé par les DTN des Fédérations)

» les juges et arbitres sportifs de haut niveau listés par arrêté du ministre chargé des sports

» les entraîneures et entraîneurs de haut niveau.

Accompagnement des sportifs de haut niveau

Des aménagements

Au regard des exigences du projet sportif, plusieurs adaptations sont possibles :

» Organisation spécifique de l'emploi du temps

» Choix des groupes TD et TP.

» Autorisation d'absence

» Cours à distance ou sur espaces numériques

» Aménagement/allègement de la durée des cursus : année de césure ; validation d’ une année en 2 ans

» Evaluation en CT

» Modification du calendrier des examens

Un accompagnement personnalisé

» Un référent_

Il fait le lien entre l’étudiant et le responsable de la formation afin d’identifier ensemble les meilleures adaptations

Contact : Emmanuel Villaret - Directeur du SUAPS - emmanuel.villaret@uvsq.fr

» Un tuteur pédagogique

Le responsable de la formation : il est en lien direct avec l’étudiant et le référent. Il transmet toutes les informations vers les enseignants.

» Un tutorat étudiant

Il permet d’accompagner et d’aider les SHN dans leur parcours de formation

Une convention

- Obligatoire
- Quadri parties : l'UVSQ représentée par le responsable de la formation ; l'étudiant, le référent, la fédération représentée par le président du club du SHN
- Identifie clairement et précisément les adaptations accordées pour l'année en cours

Téléchargez un modèle de convention type - 67 Ko, DOCX">> Téléchargez un modèle de convention type

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Contact
info.suaps@uvsq.fr

Textes officiels

- Circulaire du 30/01/2023 MESR (Organisation des études supérieures des sportifs et sportives de haut niveau)
- Instruction ministérielle du 5 novembre 2020
- Article D. 611 9 du Code de l'éducation